

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi, 9 décembre 2024.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau, Stéphanie Nantel

Messieurs les conseillers : René Villeneuve et Philip Panet-Raymond

EST ABSENTE :

Madame la conseillère : RoseAnna Cirino

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

À 19 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance ordinaire - 9 décembre 2024

2024-12-451

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

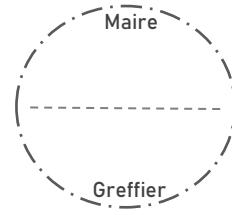
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire - 11 novembre 2024

2024-12-452



Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024 sans être lu, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

3.1. Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil pour l'année 2024 - Dépôt

Dépôt par le greffier des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil, conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

3.2. Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rosemère - Registre des déclarations des dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier dépose l'extrait du Registre constitué en vertu de l'article 5.4.3 du *Règlement 956 – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rosemère*, indiquant qu'aucune déclaration n'a été reçue pour l'année 2024.

3.3. Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rosemère - Registre des déclarations des dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier dépose l'extrait du Registre constitué en vertu de l'article 6.3.5 du *Règlement 845 – Code d'éthique et de déontologie révisé des employés de la Ville de Rosemère*, ne contenant aucune déclaration des employés pour l'année 2024.

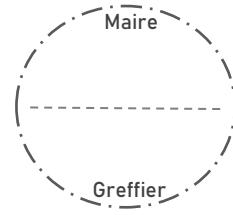
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

5. URBANISME

5.1. Demande de dérogation mineure

5.1.1. Dérogation mineure – Demande pour deux remises de jardin – 438, rue Northcote



2024-12-453

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé le 20 novembre 2024 conformément à la loi et que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **438, rue Northcote** puisque le critère de l'atteinte d'un préjudice sérieux n'est pas rempli.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)

Affichage

5.2.1. Affichage – 470, chemin de la Grande-Côte

2024-12-454

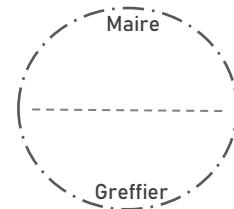
CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification d'enseignes commerciale sur poteaux pour les commerces au **470, chemin de la Grande-Côte** tel que les plans faits par Imprim action datés du 8 octobre 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.2. Affichage – 481, chemin de la Grande-Côte

2024-12-455

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout d'une enseigne sur poteaux pour la Clinique d'orthophonie Rosemère sise au **481, chemin de la Grande-Côte** tel que le photo montage soumis par Dynamic Investment Holding Corporation le 1er octobre 2024 à la condition que le logo et l'écriture soient bleu marin.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

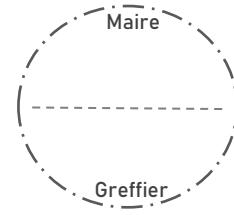
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Changement(s) et/ou modification(s)

5.2.3. Modification au revêtement et aux ouvertures – 109, rue Thorncliffe Ouest

2024-12-456

Proposition principale



CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de peinture du revêtement de bois existant de même que le changement d'ouverture (porte d'entrée et porte de garage) au **109, rue Thorncliffe** tel que les documents soumis par Jean-Daniel Campeau en date du 12 septembre 2024.

Proposition d'amendement

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de peinture du revêtement de bois existant de même que le changement d'ouverture (porte d'entrée et porte de garage) au **109, rue Thorncliffe** tel que les documents soumis par Jean-Daniel Campeau en date du 12 septembre 2024, à la condition de repeindre tous les cadrages des ouvertures et les impostes de la porte d'entrée en noir, afin d'agrandir et donner plus de caractère à la propriété.

Vote sur la proposition d'amendement

La conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, demande le vote sur cette proposition.

Le maire appelle le vote sur cette proposition.

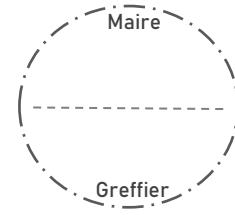
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond		X

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

5.3. Règlementation d'urbanisme

6. AUTRE RÈGLEMENTATION

6.1. 958-01 - Règlement modifiant le Règlement 958 pour augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 1 345 000\$ pour les travaux de rénovation de la bibliothèque - Adoption



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 958-01 modifiant le Règlement 958 décrétant une dépense et un emprunt de 1 310 000 \$ pour des travaux de rénovation à la bibliothèque et pour l'aménagement Éco-Mobilité au Parc Charbonneau afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 1 345 000\$ pour les travaux de rénovation de la bibliothèque et pour retirer le projet de l'aménagement éco-mobilité du Parc Charbonneau.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2. 974-01 - Règlement modifiant le Règlement 974 décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000 \$ pour des travaux d'amélioration du drainage des rues de la Pommeraie et Cerisiers - Avis de motion et dépôt

2024-12-458

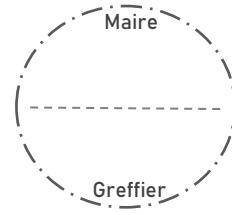
La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 974-01 modifiant le règlement 974 décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000 \$ pour des travaux d'amélioration du drainage des rues de la Pommeraie et Cerisiers pour augmenter la dépense et l'emprunt de 247 000 \$ pour des travaux d'amélioration du drainage dans le secteur Cerisiers et dépose le projet de règlement.*

6.3. 983-01 - Règlement modifiant le règlement 983 sur la gestion contractuelle - Adoption

2024-12-459

CONSIDÉRANT que le projet de loi 57 modifie la *Loi sur les cités et villes* en intégrant de façon permanente des mesures favorisant les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entreprises qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 983 sur la gestion contractuelle* doit être modifié en conséquence;



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 983-01 modifiant le Règlement 983 sur la gestion contractuelle*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.4. 984-01 - Règlement modifiant le règlement 984 déléguant des pouvoirs à certains fonctionnaires ou employés municipaux - Adoption

2024-12-460

CONSIDÉRANT que la Ville désire adapter certaines dispositions du Règlement 984;

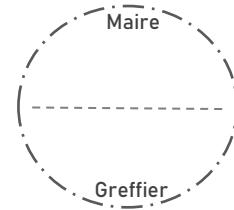
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 984-01 modifiant le Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		



6	Philip Panet-Raymond	X	
---	----------------------	---	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.5. 987 - Règlement sur la numérotation des bâtiments - Avis de motion et dépôt

2024-12-461

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 987 sur la numérotation des bâtiments* et dépose le projet de règlement.

6.6. 988 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 860 900 \$ pour des travaux de réfection de la rue Wood - Adoption

2024-12-462

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 988 décrétant une dépense et un emprunt de 860 900 \$ pour des travaux de réfection de la rue Wood*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

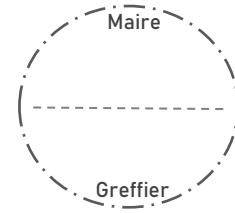
6.7. 989 - Règlement sur la gestion des matières résiduelles - Avis de motion et dépôt

2024-12-463

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 989 sur la gestion des matières résiduelles* et dépose le projet de règlement.

6.8. 990 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Northcote - Avis de motion et dépôt

2024-12-464



La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 990 décrétant une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Northcote et dépose le projet de règlement.*

6.9. 991 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 5 685 000 \$ pour des travaux de réfection pluviale - Secteur Bordeaux - Avis de motion et dépôt

2024-12-465

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 991 décrétant une dépense et un emprunt de 5 685 000 \$ pour des travaux de réfection pluviale - Secteur Bordeaux et dépose le projet de règlement.*

6.10. 993 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 200 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par gainage - Avis de motion et dépôt

2024-12-466

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 993 décrétant une dépense et un emprunt de 4 200 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par gainage et dépose le projet de règlement.*

6.11. 994 - Règlement concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2025 - Avis de motion et dépôt

2024-12-467

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 994 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2025 et dépose le projet de règlement.*

6.12. 995 - Règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2025 - Avis de motion et dépôt

2024-12-468

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 995 concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2025 et dépose le projet de règlement.*

7. CONSEIL

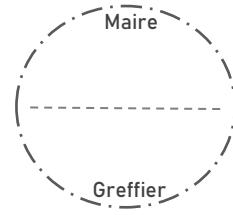
7.1. Déjeuner de la mairesse de Boisbriand - Autorisation de participation et de dépense

2024-12-469

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 2 de ce même article dispense le maire de cette double autorisation préalable ;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ENTÉRINER la participation du maire Eric Westram au déjeuner de la mairesse de Boisbriand qui s'est tenu le 5 décembre dernier à Boisbriand ainsi que la dépense relative à son inscription.

D'AUTORISER le paiement de 55 \$, avant taxes, pour l'achat d'un billet, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2. Les Fleurons du Québec - Cocktail VIP, Dévoilement 19e édition - Autorisation de participation et de dépense

2024-12-470

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus ;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 2 de ce même article dispense le maire de cette double autorisation avant la participation ;

PAR CONSÉQUENT

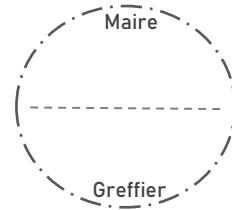
Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ENTÉRINER la participation du maire Eric Westram au Cocktail VIP - Dévoilement 19e édition des Fleurons du Québec qui s'est tenu le jeudi 21 novembre dernier, à Saint-Hyacinthe ainsi que la dépense relative à son inscription.

D'AUTORISER le paiement du billet au montant de 175 \$, avant taxes, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

D'AUTORISER le paiement pour le kilométrage, au montant de 152,60 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	



3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3. ENT-141 - Entente de représentation avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) pour l'année 2025 - Autorisation de signature, de participation et de dépense

2024-12-471

CONSIDÉRANT l'offre de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) concernant l'entente de représentation pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'une résolution préalable est requise pour autoriser la participation des élus ainsi que la dépense, conformément à l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus* ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Rosemère, l'entente de représentation pour l'année 2025 avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville.

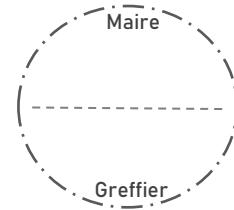
D'AUTORISER la participation des membres du Conseil aux activités décrites à la page 3 de l'entente, comme si au long récité.

D'AUTORISER la dépense au montant de 3795 \$, avant taxes, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS



8.1. Liste des employés embauchés au 1er décembre 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1^{er} décembre 2024.

8.2. COM-113 23474 - Services professionnels en graphisme - Renouvellement de contrat

2024-12-472

CONSIDÉRANT la résolution no 2024-04-114 adjugeant le contrat à l'entreprise Thrace Graphistes Conseil pour le contrat COM113-23474 - Services professionnels en graphisme;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement du contrat qui pourra être exercée annuellement;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services offerts;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat COM113-23474 - Services professionnels en graphisme avec l'entreprise Thrace Graphistes Conseil avec les prix prévus au bordereau de soumission, pour un montant de 43 325 \$, taxes en sus, pour l'année 2025, le tout conformément aux documents de demande de prix ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-192-02-345 et 02-192-00-349 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

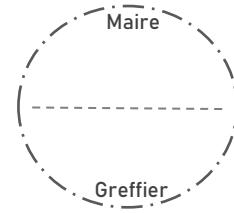
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3. COM-115 24230 - Contrat à exécution sur demande pour des services en traduction - Adjudication de contrat

2024-12-473

CONSIDÉRANT le *Règlement 983 sur la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de 3 entreprises et qu'une offre de prix a été reçue;



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat COM-115 24230 - Contrat à exécution sur demande pour des services en traduction au soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise EVOQ Communications, selon les prix unitaires, pour un montant total de 37 435,00 \$ taxes en sus pour l'année 2025, avec une option de renouvellement pour l'année 2026;

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-192-01-418 et 02-192-00-341 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4. COM-116 24710 - Contrat de gestion des médias sociaux - Adjudication de contrat

2024-12-474

CONSIDÉRANT le *Règlement 983 sur la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT que l'entreprise L'agence Le Bon Plan détient la connaissance et l'expertise du monde municipal, et plus spécifiquement de Rosemère, ce qui permet d'assurer une continuité du service;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite offrir le meilleur service aux citoyens en terme de communication;

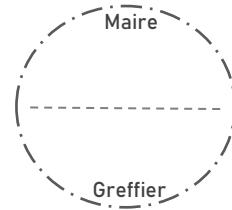
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat COM-116 24710 Contrat de gestion des médias sociaux pour l'année 2025 de gré à gré à l'entreprise L'agence Le Bon Plan, pour un montant total de 35 988,00 \$ taxes en sus, avec une option de renouvellement pour l'année 2026.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-192-00-419 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5. Cotisation annuelle 2025 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Versement

2024-12-475

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT la réception de la facture pour la cotisation annuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE VERSER à l'Union des municipalités du Québec la somme de 16 752,45 \$, taxes en sus, correspondant à la cotisation annuelle de la Ville pour l'année 2025, incluant la tarification pour les services du Carrefour du capital humain.

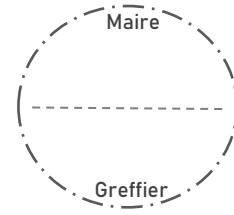
D'AUTORISER la dépense à même les postes budgétaires 02-111-00-494 et 02-163-00-494 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6. Lettre d'entente pour modification d'horaire de travail - Autorisation de signature

2024-12-476



CONSIDÉRANT que Mme Caroline Bélanger a déposé officiellement une lettre confirmant son départ à la retraite pour octobre 2025;

CONSIDÉRANT qu'en souhaitant atteindre son objectif de devenir un employeur de choix, la Ville doit démontrer une ouverture à des demandes de conciliation vie personnelle et travail de la part de ses employés;

CONSIDÉRANT que le nouvel horaire demandé par Mme Bélanger n'a aucun impact sur le service à la clientèle et sur l'organisation du travail en plus de correspondre davantage à l'horaire existant du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'AUTORISER la direction des ressources humaines et la direction des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente modifiant l'horaire de travail de Mme Caroline Bélanger.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.7. Poste permanent de technicien(ne) en urbanisme - Crédit et dotation

2024-12-477

CONSIDÉRANT l'augmentation de nouveaux projets, des demandes internes et externes, une réglementation changeante et une adaptation nécessaire aux impacts des changements climatiques au sein du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces facteurs vient occasionner une surcharge de travail au sein du service et qu'il y a lieu de revoir l'organisation de ce dernier;

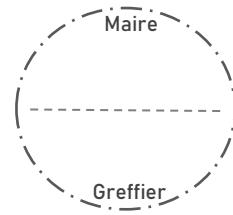
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE CRÉER un nouveau poste de technicien(ne) en urbanisme

D'AUTORISER la direction des ressources humaines à débuter le processus de dotation et à procéder à l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.8. Poste permanent Technicien 5e opérateur Eau potable - Eaux usées -
Création et dotation**

2024-12-478

CONSIDÉRANT les besoins en effectif pour l'usine d'épuration et les stations de pompage;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE CRÉER le poste permanent Technicien(ne) 5e opérateur(trice) Eau potable - Eaux usées.

D'AUTORISER la direction des ressources humaines à procéder au processus de dotation et d'embauche.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

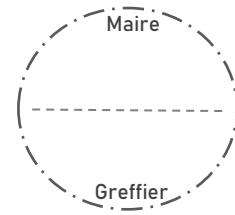
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.9. Politique de reconnaissance et de valorisation des ressources humaines -
Adoption**

2024-12-479

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère s'est donné comme objectif dans le cadre de sa planification stratégique de devenir un employeur de choix;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance est un élément essentiel pour les employés;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour des principes établis dans la Politique de reconnaissance et de valorisation des ressources humaines en remplaçant celle présentement en vigueur;

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance et de valorisation des ressources humaines, annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.10. Politique de conditions de travail des cadres et personnel administratif non-syndiqué et augmentation salariale - Adoption

2024-12-480

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite de devenir un employeur de choix;

CONSIDÉRANT que la politique de conditions de travail des cadres incluant les classes salariales date de 2014 et qu'une actualisation s'impose;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une révision de son outil d'évaluation des emplois et conséquemment à une réévaluation de tous ces derniers;

CONSIDÉRANT qu'une révision des classes salariales et un repositionnement des postes à l'intérieur de celles-ci est nécessaire;

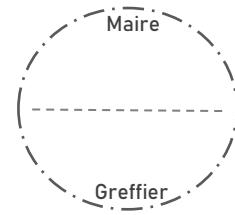
CONSIDÉRANT que les augmentations salariales des cadres et du personnel administratif non syndiqué doivent être déterminées annuellement par résolution du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER la nouvelle politique de condition de travail des cadres et personnel administratif non-syndiqué ainsi que la nouvelle structure salariale rétroactivement au 1er octobre 2024 et d'intégrer les postes selon le même positionnement d'échelon qu'ils détiennent selon leur niveau d'expérience.

D'ACCORDER aux cadres et au personnel administratif non syndiqué, une augmentation de 2,50 % à compter du 1^{er} janvier 2025.



D'AUTORISER la dépense dans les postes budgétaires attribuables à la rémunération des divers services.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.11. Calendrier des rencontres préparatoires aux séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2025 - Adoption

2024-12-481

CONSIDÉRANT qu'avant la tenue d'une séance ordinaire, tous les membres du Conseil municipal peuvent prendre connaissance des documents qui ont été transmis;

CONSIDÉRANT que des rencontres préparatoires permettent aux membres du Conseil municipal de s'entendre sur l'ordre du jour, d'approfondir certains dossiers et de tenir des débats de fond sur des sujets qui demandent une plus grande réflexion;

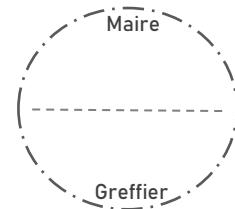
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le calendrier des rencontres préparatoires aux séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Rosemère sur lesquelles siègent tous les élus pour l'année 2025 et déposé en annexe de la présente résolution.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



9. SERVICES JURIDIQUES

9.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 - Adoption

2024-12-482

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

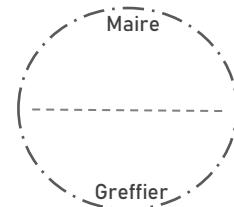
D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Rosemère pour l'année 2025, tel que présenté :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2025

Jour	Date	Heure
Lundi	20 janvier 2025	19 h 30
Lundi	10 février 2025	19 h 30
Lundi	10 mars 2025	19 h 30
Lundi	14 avril 2025	19 h 30
Lundi	12 mai 2025	19 h 30
Lundi	9 juin 2025	19 h 30
Lundi	7 juillet 2025	19 h 30
Lundi	18 août 2025	19 h 30
Lundi	8 septembre 2025	19 h 30
Mercredi	1er octobre 2025	19 h 30
Lundi	24 novembre 2025	19 h 30
Lundi	8 décembre 2025	19 h 30

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



9.2. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et Lorraine - Règlement 108-03 - Approbation

2024-12-483

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et Lorraine (RIAERL) a adopté, le 30 octobre dernier le *Règlement 108-03 modifiant le règlement 108 afin d'augmenter l'emprunt pour un montant additionnel de 1 171 000\$*;

CONSIDÉRANT que l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les villes qui font partie de la RIAERL doivent, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci;

CONSIDÉRANT que la RIAERL a transmis à la Ville une copie du règlement le 7 novembre dernier;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'APPROUVER le *Règlement 108-03 modifiant le règlement 108 afin d'augmenter l'emprunt pour un montant additionnel de 1 171 000\$*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3. Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville - Lot 2 777 417 - Refus

2024-12-484

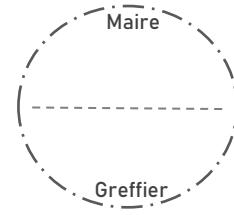
CONSIDÉRANT la demande d'acquisition d'une portion du lot 2 777 417 du cadastre du Québec circonscription foncière de Terrebonne, appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que ladite portion correspond à un boisé situé en talus du chemin de fer où l'eau pluviale s'accumule naturellement;

CONSIDÉRANT que les acquéreurs potentiels peuvent réaliser leur projet autrement sans devoir acquérir la portion du terrain municipal;

CONSIDÉRANT la vision dont s'est récemment dotée la Ville, soit de protéger naturellement, évoluer consciencieusement et léguer à une communauté responsable un milieu de vie florissant;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE REFUSER la demande d'acquisition d'une portion du lot 2 777 417 appartenant à la Ville.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. FINANCES

10.1. Liste des paiements approuvés du 8 novembre au 5 décembre 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuder des contrats et de former des comités de sélection*, la trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 8 novembre au 5 décembre 2024, totalisant un montant de 9 168 077.31\$.

10.2. Liste des commandes approuvées du 26 octobre au 24 novembre 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuder des contrats et de former des comités de sélection*, la trésorière dépose la liste des commandes approuvées pour la période du 26 octobre au 24 novembre 2024.

10.3. Adjudication par la trésorière de l'émission d'obligations du 26 novembre 2024 - Dépôt

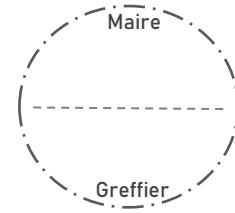
Conformément à l'article 7.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuder des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la trésorière dépose et fait rapport au Conseil de l'adjudication de l'émission d'obligations, datée du 26 novembre 2024, au montant de 6 772 000 \$ à la firme BMO NESBITT BURNS INC, qui s'est avérée être l'offre la plus avantageuse avec un coût réel de 4.05047 % parmi les soumissions reçues et ouvertes par le ministère des Finances le 14 novembre 2024.

10.4. Budget 2024 - Affectation des sommes à l'excédent de fonctionnement affecté

2024-12-485

CONSIDÉRANT que certaines dépenses prévues au budget 2024 n'ont pas été engagées et que les fonds sont requis pour la réalisation des projets en 2025;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'AFFECTER une somme de 432 100 \$ provenant du budget 2024 vers l'excédent de fonctionnement affecté pour l'équilibre budgétaire 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.5. Mise à jour de la stratégie fiscale pour les années 2024-2025-2026 - Adoption

2024-12-486

CONSIDÉRANT le dépôt du rôle d'évaluation pour les années 2024-2025-2026 et la disparité importante des valeurs entre les diverses catégories d'immeubles présentes sur le territoire;

CONSIDÉRANT les limites imposées par la *Loi sur la fiscalité municipale* et les pouvoirs octroyés par la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la ville a adopté une stratégie fiscale 2024-2025-2026 lors de sa séance extraordinaire du 13 décembre 2023 et que celle-ci prévoit l'analyse de la tarification de l'eau potable et que la Ville désire sensibiliser les citoyens face à leur consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la stratégie prévoit également l'imposition de mesures écofiscales telles que l'adoption d'un règlement visant à favoriser le retrait des réservoirs de mazout sur l'ensemble du territoire et que la Ville désire revoir la taxation applicable à ce règlement;

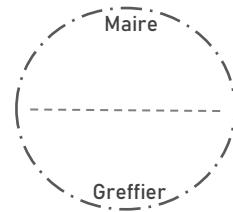
CONSIDÉRANT que cette stratégie doit être revue annuellement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER la mise à jour de la stratégie fiscale 2024-2025-2026 préparée par le Service des finances et des affaires juridiques.

DE MANDATER le Service des finances et des affaires juridiques à revoir la tarification de l'eau potable pour l'année 2026 afin de mettre en place une tarification par tranche progressive qui aurait comme impact de réduire les coûts pour les citoyens qui consomment de façon responsable et de sensibiliser les plus grands consommateurs d'eau potable à l'importance de réduire leur consommation.



DE MANDATER le Service des finances et des affaires juridiques à analyser la possibilité de modifier la tarification applicable au règlement visant à favoriser le retrait des réservoirs de mazout sur l'ensemble du territoire pour l'année 2026 afin de prévoir une taxe moins élevée pour les systèmes de chauffage de type "biénergie" et d'exclure l'indexation annuelle de la taxe.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.6. Réserve financière dans le but de stabiliser le fardeau fiscal de certaines dépenses de fonctionnement - Réduction de l'affectation

2024-12-487

CONSIDÉRANT le *Règlement 906 créant une réserve financière dans le but de stabiliser le fardeau fiscal de certaines dépenses de fonctionnement*;

CONSIDÉRANT qu'au budget 2024, certaines approbations provenant de la réserve financière ont été prévues afin de financer des dépenses non récurrentes.

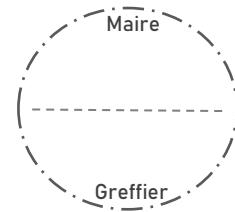
CONSIDÉRANT que le remplacement du charbon actif granulaire à l'usine de filtration prévu en 2024 pour une approbation de 600 000 \$ est reporté à l'année 2025;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE RÉDUIRE l'affectation provenant de la réserve financière dans le but de stabiliser le fardeau fiscal de certaines dépenses de fonctionnement prévues au budget 2024 de 600 000 \$.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		



6	Philip Panet-Raymond	X	
---	----------------------	---	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.7. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et Lorraine - Budget 2025 - Adoption

2024-12-488

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine (RIAERL) a dressé son budget pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le budget doit être adopté par au moins deux tiers des municipalités;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine (RIAERL) pour l'exercice 2025, au montant de 2 634 800 \$;

D'APPROUVER la contribution de la Ville de Rosemère, pour l'année 2025 d'un montant de 1 826 503 \$;

D'AUTORISER cette dépense à même les postes budgétaires 02-441-00-951 et 02-421-00-951 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

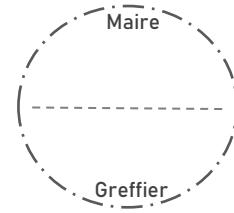
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.8. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Quote-part provisoire de la Ville de Rosemère pour l'année 2025

2024-12-489

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté son budget pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 177 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, les dépenses, à l'exception de celles relatives à un



service faisant l'objet d'un tarif particulier ou de celles autrement régies, sont réparties entre les municipalités en proportion de leur potentiel fiscal respectif;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE VERSER à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 431 471\$ correspondant à la quote-part provisoire de la Ville de Rosemère pour l'année 2025 ainsi que la somme de 2 700\$ correspondant à la quote-part pour le service " 211 Grand-Montréal " le tout selon les modalités prévues à la règlementation.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-690-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.9. MRC de Thérèse-De Blainville - Quote-part de la Ville de Rosemère pour l'année 2025

2024-12-490

CONSIDÉRANT que la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté son budget pour l'exercice 2025;

CONSIDÉRANT les dossiers judiciaires Quartier Melrose c. MRC de Thérèse-De Blainville, dont la Ville de Rosemère est mise en cause et Quartier Melrose c. MRC de Thérèse-De Blainville et Ville de Rosemère;

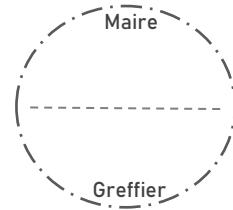
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE VERSER à la MRC Thérèse-De Blainville la somme de 95 200 \$ à titre de quote-part pour l'année 2025, ainsi qu'une somme pouvant aller jusqu'à 215 000 \$ représentant une contribution exceptionnelle pour les dossiers judiciaires;

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-611-00-951 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.10. Quote-part spéciale 2024 - Frais juridiques relatifs au dossier Quartier Melrose Inc. c. MRC Thérèse-De Blainville

2024-12-491

CONSIDÉRANT les dossiers judiciaires Quartier Melrose c. MRC de Thérèse-De Blainville, dont la Ville de Rosemère est mise en cause et Quartier Melrose c. MRC de Thérèse-De Blainville et Ville de Rosemère;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-12-421 autorisant le versement d'une contribution exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 150 000\$ pour les dossiers judiciaires pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la projection de la Ville concernant le montant de la contribution exceptionnelle pour l'année 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

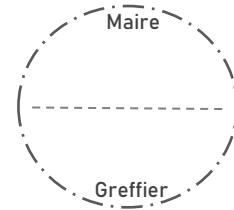
DE VERSER à la MRC Thérèse-De Blainville une somme pouvant aller jusqu'à 185 000\$ représentant une contribution exceptionnelle pour les dossiers judiciaires pour l'année 2024;

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-611-00-951 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.11. MRC Thérèse-De Blainville - Fonds d'aide d'urgence aux familles ukrainiennes (FAUFU)



2024-12-492

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-06-329 du conseil municipal de la ville de Rosemère en date du 13 juin 2022 qui accordait une contribution 3629\$ au Fonds d'aide d'urgence aux familles ukrainiennes (FAUFU) de la MRC Thérèse-De Blainville (MRC);

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette contribution vise à soutenir les familles ukrainiennes qui fuient la guerre et qui s'installent sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la contribution est allouée à la MRC et que cette dernière assure et assume son administration de concert avec ABL Immigration;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de RENÉ VILLENEUVE, appuyée par PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Rosemère soit d'accord d'allouer le surplus du FAUFU à d'autres actions en lien avec le développement social de la MRC Thérèse-De Blainville.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.12. Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) - Services de transport collectif de la région métropolitaine pour l'année financière 2025 - Contribution de la Ville de Rosemère

2024-12-493

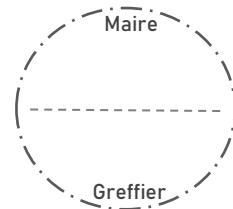
CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a adopté, le 27 septembre 2024, la résolution 24-CA(ARTM)-107 qui préconise une indexation des contributions municipales 2025 au transport collectif de 6% par rapport à la contribution de 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'AUTORISER la contribution de la Ville de Rosemère à l'ARTM de 2 035 212\$ pour l'année 2025.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-371-00-951 du fonds général.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.13. INF-132 22505 - Entretien et soutien annuel des logiciels et équipements - Renouvellement de contrat

2024-12-494

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 6 a) de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer de gré à gré un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

CONSIDÉRANT l'offre de services pour l'entretien des logiciels d'applications municipales intégrées et le dépannage des équipements de la firme PG Solutions pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la firme PG Solutions est la seule à pouvoir offrir un tel service ;

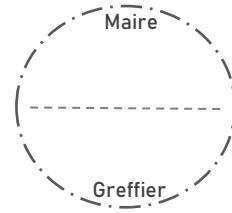
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat INF-132 22505 - Entretien et soutien annuel des logiciels et équipements pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 à la firme PG Solutions pour un montant total de 178 111 \$ taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même les postes budgétaires 02-134-01-527 et 02-134-04-527 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS

11.1. Liste des modifications approuvées au 30 novembre 2024 - Planification et développement durable du territoire (PDDT) - Dépôt

Conformément à l'article 8 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice de la Planification et développement durable du territoire dépose les listes des modifications approuvées pour la période du 1er au 30 novembre 2024.

11.2. HM-196 24811 - Achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable et de l'eau usée - 12 mois (1er février 2025 au 31 janvier 2026) - Adjudication de contrat

2024-12-495

CONSIDÉRANT que la Ville de Repentigny est responsable du processus d'appel d'offres pour l'achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable et de l'eau usée pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT que 15 soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

PAR CONSÉQUENT

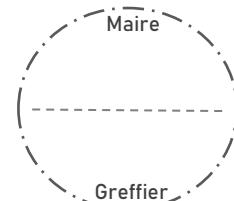
Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADJUGER aux plus bas soumissionnaires conformes les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux usées pour la période du 1er février 2025 au 31 janvier 2026 par item, selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 409 593 \$, taxes en sus, selon l'annexe jointe à la présente résolution.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-521-00-635 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



11.3. RI-123 22288 - Fourniture d'hydroxyde de sodium 50 % en vrac (pas NSF) pour l'année 2024 - Augmentation de contrat

2024-12-496

CONSIDÉRANT que le contrat RI-123 22288 pour la fourniture de sodium 50 % en vrac pour l'année 2024 a été octroyé à UBA Inc. par délégation de la directrice générale pour un total de 21 700 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-274 autorisant l'augmentation du contrat pour une somme supplémentaire de 37 000 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT que ce produit permet d'ajuster le pH des boues des digesteurs qui sont d'une grande importance et nécessaire pour permettre le bon fonctionnement de l'usine;

CONSIDÉRANT que les besoins sont estimés à 7 500 kg de plus pour terminer l'année;

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER l'augmentation du contrat RI-123 22288 - Fourniture d'hydroxyde de sodium 50 % en vrac (pas NSF) pour une somme supplémentaire de 8 000 \$ avant taxes, portant le contrat total à 66 700 \$ avant taxes pour l'année 2024.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-521-00-635 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

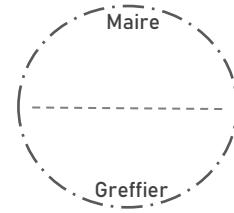
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.4. ST-231 16448 - Travaux d'amélioration du drainage et de voirie sur la rue Fauvette - Décompte #6P et réception provisoire

2024-12-497

CONSIDÉRANT que le contrat ST-231 16448 - Travaux d'amélioration du drainage et de voirie sur la rue Fauvette a été octroyé à la compagnie « Monco Construction Inc.» par résolution 2023-03-086, pour montant approximatif de 829 775,55 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-127 autorisant le service PDDT à autoriser des modifications accessoires, d'un maximum de 10%, soit de 82 977,55 \$ taxes en sus;



CONSIDÉRANT que la valeur des travaux exécutés à ce jour, incluant les modifications accessoires autorisées, totalise un montant de 858 899,02 \$ taxes en sus et respecte le budget du contrat octroyé;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du chef de service de l'infrastructure du PDDT, monsieur Steven Wieland-Vienne, ing. datée du 3 juillet 2024 quant à la réception provisoire des travaux et à la libération de la moitié de la retenue du décompte 6P.

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux et à la libération de la moitié de la retenue du décompte 6P à la compagnie « Monco Construction Inc. » d'un montant de 42 944,95 \$ taxes en sus pour les travaux d'amélioration du drainage et de voirie sur la rue Fauvette.

D'AUTORISER le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-136-00-100.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.5. ST-247 13246 - Travaux de réfection des infrastructures des rues Golfridge et Robert Ouest - Décompte #7P et libération de retenue

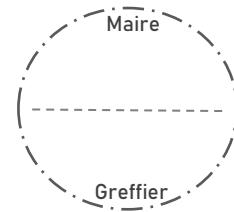
2024-12-498

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Golfridge, Robert Ouest et Adèle a été octroyé à la compagnie 9228-0841 Qc. Inc. (Construction BCM) par la résolution 2023-06-191 pour un montant approximatif de 2 043 005,00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-191 autorisant le service PDDT à autoriser des modifications accessoires, d'un maximum de 10%, soit de 204 300,50\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la valeur des modifications accessoires autorisé par le service PDDT totalise un montant de 163 794,99 \$ taxes en sus et respecte le montant d'autorisation;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux exécutés à ce jour, incluant les modifications accessoires, totalise un montant de 2 124 610,64 \$ taxes en sus et respecte le budget du contrat octroyé;



CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme CIVITAS datée du 21 octobre 2024 quant à la libération de la moitié de la retenue contractuel et au paiement du décompte progressif 7P;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE PROCÉDER à la libération de la moitié de la retenue et du paiement du décompte numéro 7P à la compagnie 9228-0841 Québec inc. (Construction BCM) au montant de 53 595,84 \$ taxes en sus pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Golfridge et Robert Ouest.

D'AUTORISER le paiement des travaux inclus au décompte 7P totalisant 50 845,50 \$ à même le règlement 965 et le remboursement de la retenue au montant de 2 750,34 \$ à même le poste budgétaire 55-136-00-100.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.6. TP-282 13052 - Mandat d'appel d'offres à l'UMQ pour l'achat de carburant en vrac - Autorisation de dépense (portion 2025)

2024-12-499

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère participe à un achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

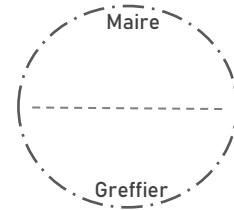
CONSIDÉRANT le contrat octroyé par l'UMQ et l'exercice de l'année d'option du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que la résolution 2024-03-082 autorise la dépense pour l'achat de carburant pour la période se terminant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le contrat en cours se termine le 31 mars 2025 et qu'une autorisation de dépenser est nécessaire;

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ENGAGER ET D'AUTORISER la dépense pour l'achat de carburant pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025 jusqu'à concurrence de 50 400 \$ taxes nettes à même les postes budgétaires appropriés du fonds général (02-219-03-



631, 02-317-00-631, 02-319-00-631, 02-419-03-631, 02-421-00-631, 02-451-00-631, 02-521-00-631, 02-551-00-631, 02-552-00-631 et 02-719-00-631).

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.7. TP-351 22978 - Travaux arboricoles sur les frênes pour l'année 2025 - Renouvellement de contrat

2024-12-500

CONSIDÉRANT la résolution 2024-02-046 adjugeant le contrat TP-351 22978 Travaux arboricoles sur les frênes à l'entreprise 9125-1991 Québec inc - F.A.S.R.S. Service d'arbres nature pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement du contrat pouvant être exercée par la Ville pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services offerts par l'entreprise;

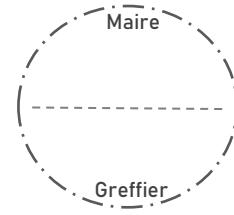
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat TP-351 22978 – Travaux arboricoles sur les frênes pour la Ville de Rosemère avec l'entreprise 9125-1991 Québec inc - F.A.S.R.S. Service d'arbres nature, selon les prix unitaires prévus au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 44 370,00 \$, taxes en sus, pour l'année 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-463-90-640 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		



6	Philip Panet-Raymond	X
---	----------------------	---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.8. TP-356 23133 - Entretien ménager des bâtiments pour les années 2025 et 2026 - Adjudication de contrat

2024-12-501

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 2 octobre 2024 sur SÉAO pour le projet TP-356 23133 - Entretien ménager des bâtiments pour les années 2025 et 2026, 8 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 octobre 2024;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Entretien Mana Inc.;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-356 23133 - Entretien ménager des bâtiments pour les années 2025 et 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Entretien Mana Inc. pour un montant total de 267 348,08 \$, taxes en sus. Le contrat pourra être renouvelé pour les années 2027 et 2028.

D'AUTORISER la dépense à même les postes budgétaires appropriés du fonds général (02-318-00-495, 02-198-03-495, 02-778-03-495, 02-728-03-495, 02-718-03-495, 02-788-03-495, 02-758-00-495 et 02-316-00-495).

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

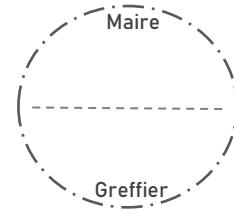
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.9. TP-390 24240 - Fourniture et livraison de mobilier urbain pour les parcs - Adjudication de contrat

2024-12-502

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de 6 entreprises et que 4 offres de prix ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix la plus basse conforme reçue est celle de l'entreprise Maglin;



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-390 24240 - Fourniture et livraison de mobilier urbain pour les parcs au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maglin Site Furniture Inc, pour un montant total de 67 987,00 \$ taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le règlement d'emprunt 986.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.10. TP-392 24271 - Travaux d'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation pour l'année 2025 - Adjudication de contrat

2024-12-503

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 30 octobre sur SÉAO pour le projet TP-392 24271, deux soumission(s) ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 novembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise J.N.A. Leblanc Électrique Inc.;

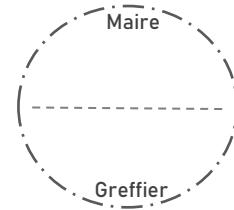
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-392 24271 Travaux d'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation - Année 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à J.N.A. Leblanc Inc. pour un montant total de 45 121,00 \$, taxes en sus;

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-341-00-521.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.11. TP-408 24711 - Offre de services professionnels – Sécurisation de la traverse piétonnière à l'intersection de la rue Broadway et du chemin de la Grande-Côte - Adjudication de contrat

2024-12-504

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que le Ville veut étudier la faisabilité d'améliorer la sécurité pour la traverse piétonnière à l'intersection de la rue Broadway et du chemin de la Grande-Côte;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-408 24711 - Offre de services professionnels – Sécurisation de la traverse piétonnière à l'intersection de la rue Broadway et du chemin de la Grande-Côte, à l'entreprise Cima +, pour un montant de 9 100,00 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le règlement 885.

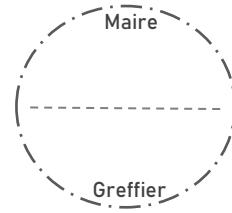
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.12. ENT-INT 87 - Entente intermunicipale concernant l'octroi en commun d'un contrat pour le contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses - Autorisation de signature

2024-12-505

CONSIDÉRANT que les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ chap. C-19) autorisent la conclusion d'entente entre les municipalités pour le partage de biens et services.



CONSIDÉRANT que chacune des parties désire conclure une entente leur permettant de procéder à une demande commune de soumissions visant l'octroi d'un contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;

CONSIDÉRANT que les Villes de Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Blainville et Boisbriand étaient parties à une entente intermunicipale pour le contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses depuis 2005;

CONSIDÉRANT que la Ville de Blainville par le biais de la résolution numéro 2024-02-099 a signifié aux autres parties sa volonté de ne pas participer au renouvellement de cette entente pour le prochain terme de cinq ans (2025-2029);

CONSIDÉRANT que la Ville de Boisbriand a signifié son intention d'être la Ville porteuse du dossier pour le prochain contrat qui débutera en 2025;

CONSIDÉRANT que les parties désirent conclure une entente pour une durée de deux ans;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer l'entente intermunicipale.

DE MANDATER la Ville de Boisbriand à titre de mandataire pour l'exécution de la présente entente.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

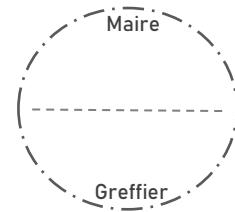
12.1. Commandites/subventions/dons - Autorisation de participation et de dépenses décembre 2024

2024-12-506

CONSIDÉRANT les demandes reçues;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :



DE VERSER le montant suivant :

- Girl Guides du Canada - subvention : 1 000 \$

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.2. Projet de commémoration citoyen marquant - Arrêt des démarches

2024-12-507

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de la demande d'aide financière, le ministère de la Culture et des Communications a avisé la Ville de Rosemère que la demande ne cadrait pas dans le programme;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est ouvert à accueillir le projet sur un terrain appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal ne souhaite pas contribuer financièrement au projet et que celui-ci doit être entièrement financé par des tiers;

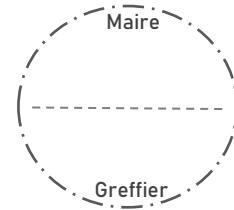
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

DE PRENDRE acte du refus transmis par le ministère de la Culture et des Communications et de cesser les démarches pour le projet de commémoration d'un citoyen marquant.

DE MANDATER le Service des loisirs et vie communautaire à élaborer une politique sur la commémoration d'un citoyen marquant.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		
2	Marie-Andrée Bonneau		
3	Stéphanie Nantel		
4	René Villeneuve		



5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.3. SC-144 24804 - Contrat d'acquisition de l'œuvre d'art "La sagesse des livres" - Autorisation de signature

2024-12-508

CONSIDÉRANT la résolution № 2023-01-10 adoptée par le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville lors de la séance du mois de janvier 2023 afin de reporter la réalisation du projet de création d'une œuvre d'art à partir de livres élagués ainsi que la totalité de son budget prévu en 2023;

CONSIDÉRANT la résolution № 2023-07-142 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du mois de juillet 2023 afin d'autoriser la signature du contrat de commande d'œuvre artistique et d'exposition convenu entre madame Suzanne Ferland-Lafrenière et la MRC dans le cadre du *Concours d'art public 2023 – Création d'une œuvre d'art à partir de livres élagués*, portant le numéro de référence MRC-TDB-2023-01 (ci-après nommé l'« Œuvre »);

CONSIDÉRANT que l'ensemble des sommes prévues au Contrat ont été versées par la MRC, notamment pour la rémunération de l'Artiste et la contrepartie financière de la création de l'Œuvre;

CONSIDÉRANT que l'Œuvre a été fragmentée en huit (8) morceaux, et que chacun desdits fragments a été livré et installé au sein du siège social de la MRC de Thérèse-De Blainville et chacun des lieux d'expositions des sept (7) villes constituantes, le tout dans le respect des obligations et conditions prévues au Contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC et ses sept (7) villes constituantes peuvent individuellement signer un contrat d'acquisition avec l'Artiste afin d'acquérir le fragment affecté à cette dernière de l'Œuvre pour l'exposition sur son territoire, cela sans frais supplémentaires;

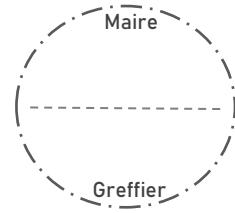
CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère souhaite acquérir le fragment de l'Œuvre pour des fins d'exposition pour une période minimale d'un (1) an, qu'après la période minimale d'un (1) an de conservation du fragment, la MRC pourra user de son droit de préemption afin d'acquérir un autre fragment de l'une ou plusieurs de ses villes constituantes suivant l'intérêt de séparation de cette ou ces dernière(s);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'AUTORISER Mme Marie-Michelle Moffatt, Cheffe de division culture et patrimoine des Services communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat d'acquisition du fragment destiné à la Ville de Rosemère dans le cadre de l'Œuvre *La sagesse des livres*, le tout sans frais supplémentaires relié à l'acquisition.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. ÉNONCÉS DES ÉLUS

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

15. VARIA

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

16. CLÔTURE

2024-12-509

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE LEVER la séance à 20 h 30.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.